

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE FRONTON

PORTANT SUR LES PROJETS DE :

- **MODIFICATION n° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**
- **REVISION ALLEGEE n°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire de Fronton informe que par arrêté du 31 mai 2021, il a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative aux projets de modification n°1 et de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune, du :

du 24 juin 2021 - 8 h 30 au 23 juillet 2021 - 17 h inclus

A cet effet,

Monsieur Philippe Bon, Lieutenant-Colonel en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif ;

L'enquête se déroulera à la Mairie de Fronton du 24 juin 2021 au 23 juillet 2021 aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h ; mardi de 8 h 30 à 12 h et de 15 h à 18 h 30 ; mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h ; jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 15 h à 18 h 30 ; vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

Le public pourra prendre connaissance des dossiers soumis à enquête publique et du rapport sur les incidences environnementales :

- en format papier sur le lieu de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- sur le site internet de la commune de Fronton : www.mairie-fronton.fr
- sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant toute la durée de cette enquête publique, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- en les consignant sur le registre d'enquête disponible sur le lieu de l'enquête
- en les adressant au commissaire enquêteur avant le vendredi 23 juillet 2021 à 17 h :
 - o par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Fronton – enquête publique révision du PLU – 1 esplanade Marcorelle BP 3 – 31620 Fronton
 - o par courrier électronique à l'adresse suivante : plu-revision2018@mairie-fronton.fr

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Fronton le :

- Jeudi 24 juin 2021 de 8 h 30 à 12 h
- Samedi 10 juillet 2021 de 9 h à 12 h
- Vendredi 23 juillet 2021 de 14 h à 17 h

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- à la Mairie de Fronton
- sur le site internet de la commune de Fronton : www.mairie-fronton.fr

A l'issue de l'enquête publique unique, la modification n°1 et la révision allégée n°2 du PLU seront approuvées par délibération du Conseil Municipal.

